

## ARRETE

### Réglementation circulation

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'Entreprise LEBRETON SASU sise ZI Le Bois Carré – Rue du Bois Planté, 45 210 FERRIERES EN GATINAIS, pour la réalisation de travaux de terrassement et de raccordement électrique pour ENEDIS – Tranchée sur la route et le trottoir au niveau de la Route de Saint Aubin – VC 12 à OUZOUER SUR TREZEE (45250), qui occasionnera une gêne de circulation,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 94/25

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 15 septembre 2025 et pendant toute la durée des travaux, le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux exécutés au niveau de la Route Saint Aubin – VC 12. Ce chantier occasionnera une gêne de circulation, une limitation de vitesse à 30km/h et une interdiction de stationner.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés aux extrémités de cette voie par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 2** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- Monsieur l'Ingénieur de la D.D.E., D.R.D. à SULLY SUR LOIRE,
- Le SMICTOM
- L'entreprise LEBRETON SASU, 45 210 FERRIERES EN GATINAIS, chargée de l'exécution des travaux.

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 01 septembre 2025.*

*Le Maire,*

